

INFORMATIONS TECHNIQUES

Le carrelage

BIEN CHOISIR VOTRE CARRELAGE

Les différentes pièces d'une habitation n'ont pas les mêmes contraintes, ni la même fréquentation et certains carrelages, même très résistants, ne conviennent pas forcément partout. Certaines informations nous sont nécessaires pour vous conseiller.

Vous devez tenir compte :

1. de la nature de la pièce (zone résidentielle ou commerciale)
2. de la destination de la pièce
3. de la situation de la pièce
4. de la nature de l'habitation (maison ou appartement)
5. de la situation géographique de l'habitation (ville, campagne, bord de mer)
6. du nombre de personnes vivant dans le foyer

CLASSEMENT DES CARRELAGES DE SOL

Classification pieds chaussés Essais sur plan incliné

Catégories d'évolution	Angles d'inclinaison
R 9 PC 6	> 6° - 10° > 6° - 10° faible adhérence
R 10 PC 10	> 10° - 19° > 10° - 20° adhérence normale
R 11 PC 20	> 19° - 27° > 20° - 27° adhérence améliorée
R 12 PC 27	> 27° - 35° > 27° - 35° grande adhérence
R 13 PC 35	> 35° > 35° très grande adhérence

Dans le cas d'une utilisation « pieds nus » (plage de piscine), il conviendra de choisir un carrelage possédant un coefficient de catégorie R11 ou R12 assorti EN PLUS d'un classement de catégorie B ou C.

Classification pieds nus Essais sur "plan incliné"

Catégories d'évolution	Angles d'inclinaison
PN 6	≥ 6°
A PN 12	≥ 12°
B PN 18	≥ 18°
C PN 24	≥ 24°

Classification destination

Destinations	
II	Salles de bains et chambres d'habitation sans liaison directe avec l'extérieur
III	Appartements et toutes pièces : chambres, salles de bains... Accès par l'extérieur protégé par un tapis
IV	Toutes pièces de la maison. Accès par l'extérieur protégé par un tapis
V	Toutes pièces de la maison soumises à de fortes sollicitations. Magasins à faible fréquentation. Accès par l'extérieur protégé par un tapis
VI	Toutes pièces et locaux commerciaux, halls d'entrée d'immeubles, restaurants... Accès par l'extérieur protégé par un tapis

LÉGENDE CARRELAGE



Produit **fabriqué en France**



QB : la marque de certification du CSTB au service de la qualité dans le domaine de la construction.

UPEC : classement permettant de faire le choix du revêtement de sol le plus adapté aux usages du lieu où il sera posé.

LÉGENDE PARQUET, SOL STRATIFIÉ, VINYLE

Compatible sol chauffant

La résistance thermique de l'ensemble du revêtement de sol ne doit pas dépasser 0.15 m².K/W

Définition des classes d'usage

- 23 - Chambres à coucher, salles à manger, halls d'entrée, cuisines
- 31 - Bureaux individuels, chambres d'hôtel
- 32 - Salles de classe, bureaux, hôtels, magasins
- 33 - Centres commerciaux, écoles, espaces publics

Systèmes de pose



CLIC it!
pour sol stratifié



2G
pour sol vinyle



5Gi
pour sol vinyle



Fall & Down
pour parquet